



## Urgent pouvez-vous m'aider ??

Par **poulain525**, le **03/06/2008** à **11:03**

bonjour ,

j'ai vendu une rôtissoire d'occasion , qui fonctionnait très bien ,A un particulier.

( Je lui ai fait un reçu avec la mention Vendue en son état )

Je lui ai descendu le prix que j'en voulais, pour la raison qu'il devait changer deux boutons en plastique casser par maladresse ( 1: la lumière et le 2: le tournebroche )

Un mois après la vente ,

L'acheteur me tél pour me dire qu'elle ne fonctionne pas !!

Il voudrait se faire rembourser

Durant cette période de un mois je ne sais pas ce qu'il a fait ( apparemment au lieux de changer les boutons il les branches en continues , il a du le griller ??)

que dois je faire ?

Suis je obliger de le rembourser ??

PS ( pouvez- vous me répondre tres vite c'est urgent )

cordialement

erick

Par **novice43**, le **03/06/2008** à **13:42**

bonjour,

VOus avez fait un document indiquant "vendu en l'état" qu'il a signé j'espere... Il se manifeste

un mois après. Vous n'avez rien à lui rembourser... Il était avisé de "la vente en l'état" et il a normalement un délai de 7 jours de rétractation... et comme vous l'indiquez, on ne sait pas ce qui a pu se produire ne un mois (mauvaise manipulations etc...)

Envoyez lui un courrier expliquant ce que je vous ai indiqué et attendez la suite.

cordialement,

Par **domi**, le **03/06/2008** à **16:57**

bonjour ,  
suite a une annonce sur internet ,  
j'ai acheter une rôtissoire d'occasion a un particulier ,je l'ai acheter ya un mois ,je vient de l'installer, et elle ne fonctionne pas .  
puis je me faire rembourser ..??? UN MOIS âpres

erick

tu as posté un message disant que c'est toi qui a acheté la rôtissoire ! il faudrait savoir !!!!  
Domi

Par **frog**, le **03/06/2008** à **16:58**

Tiens, on dirait que le vendeur **et** l'acheteur sont venus quémander des conseils sur le site...

Par **domi**, le **03/06/2008** à **16:59**

poulain525  
Nouveau membre

Inscrit : 01/06/2008

Messages : 2 Le 01/06/2008 18:25

bonjour ,  
suite a une annonce sur internet ,  
j'ai acheter une rôtissoire d'occasion a un particulier ,je l'ai acheter ya un mois ,je vient de l'installer, et elle ne fonctionne pas .  
puis je me faire rembourser ..??? UN MOIS âpres

erick

Par **domi**, le **03/06/2008** à **17:00**

non Frog c'est la meme personne ! j'ai retrouvé les 2 messages ! il se met un coup dans la peau du vendeur et l'autre dans celle de l'acheteur ....c'est pour ça que j'ai fait un copier coller de ses messages ..